

PROJET AMI TVB Crusnes et Nanhoh 2019-2021

Comité de pilotage

Visio – 16/11/2020 – 10.00/12.00

Présents :

Lise Nousse (technicienne GEMAPI CAL) et Edith Colin (élu VP à la transition écologique à la CAL), Francine Paquin (technicienne GEMAPI CPH) et Philippe Fischesser (élu VP GEMAPI, Agriculture et Environnement à CPH), Marion Rouquette (AGAPE), Damien Aumaître (CEN Lorraine), Damien Ledoux (DDT 54), Guillaume Godfroy (CD 54), Grégoire Palierse (DREAL), Sébastien André (Chambre d'agriculture 54), Raphaël Jilet (CENL), Mickaël Gamarde (OFB, SD54), Bernard Pallota (élu VP Développement durable à CDPH), Marie Lemoine (AERM), Alexandra Rossi (Région Grand Est).

Excusés :

Loriane Boudjemadi (T2L), Carole Golette (T2L), Eric Sabot (OFB)

Objet : Point d'étape sur les actions 2019-2020 du projet AMI TVB Vallées de la Crusnes et du Nanhoh

- Présentation des actions 2019 et 2020 (Marion Rouquette - MR et Damien Aumaître - DA). Se reporter au PPT joint.
 - Présentation du projet (MR)
 - Actions préparatoires (DA)
 - Actions foncières (DA)
 - Renforcement des surfaces protégées (DA)
 - Gestion-restauration (DA)
 - Sensibilisation (MR)
 - Planning (MR)

- Questions et discussions par rapport à la présentation :

Concernant les acquisitions foncières en cours, l'AERM demande si des propriétaires privés pourraient s'associer à la démarche via des conventions ou des ORE (Obligation Réelle Environnementale). Le CENL répond que cette option est envisageable avec au moins deux ou trois propriétaires exploitants agricoles qui ne souhaitent pas vendre mais qui pourraient être intéressés par une remise en herbe. Il serait souhaitable d'y associer la chambre d'agriculture 54.

Concernant le projet d'acquisitions des terrains situés sur la commune de Mercy-le-Bas et des interrogations exprimées pendant la présentation :

- CPH ne souhaite pas, à priori, acquérir ces terrains et demande à ce que le CEN Lorraine prenne contact avec la commune de Mercy-le-Bas, le maire étant par ailleurs président du syndicat d'assainissement Boismont/Mercy-le-Bas. Une rencontre sera organisée avec CPH, la commune de Mercy-le-Bas, le CEN Lorraine et l'AGAPE prochainement. Le but étant de trouver d'une part une solution à court terme pour la pollution diffuse constatée lors de la visite terrain du mois de juillet, et d'autre part protéger et restaurer la zone humide en partenariat avec le CENL.
- L'AERM insiste sur l'intérêt d'une acquisition foncière en zone humide, au-delà de l'intérêt écologique. Cette zone humide est en effet une ZH du SAGE bassin ferrifère et il faut profiter de l'opportunité de cet AMI pour la finaliser. L'AERM rappelle que cette acquisition peut être financée par l'AERM à hauteur de 80 % (soit de l'ordre de 5 000 € pour l'acquéreur en reste à charge, frais de notaire inclu), en y incluant également le coteau boisé. Il serait également souhaitable que la source de la pollution soit rapidement tarie afin de mettre en une restauration de cette zone humide. Si la commune (ou la communauté de Communes) se portait acquéreur, il sera souhaitable d'associer le CEN L à la restauration de cette zone humide via une convention de gestion.
- Si la commune de Mercy-le-Bas ne souhaitait pas acquérir ces terrains, le CEN L consulterait ces instances décisionnelles (bureau) pour voir quelle sera la suite à donner pour ce qui le concerne.

Concernant les acquisitions du CEN L, la CAL et la CPH souhaiteraient avoir la liste des propriétaires contactés, ainsi que ceux qui se sont engagés à vendre. Le CEN L leur fournira ce tableau.

Pour ce qui est des travaux sur l'ancienne pinède, M. Jilet du CENL précise qu'il n'a pas de retour sur le coût du dégagement des rémanents (également le dessouchage ?),

sachant que la filière est saturée en bois, que la parcelle est petite et pas simple d'accès.

Au vu des conditions sanitaires, le CEN Lorraine (M. Jilet) rencontrera la commune de Boismont en décembre/Janvier afin d'essayer de finaliser la protection de ce site important du territoire.

La Région informe le COPIL qu'il n'y a pas eu pour l'instant de remontées de dépenses sur cet AMI. Le CEN L répond que la remontée de dépenses 2019 est prête et sera envoyée prochainement. Il est également possible de prolonger le projet au-delà de 2021 si besoin, au moyen d'un avenant. Le CENL et l'AGAPE souhaitent en effet pouvoir bénéficier d'un report jusqu'en 2022 afin de finaliser l'ensemble des actions. Le projet n'ayant en effet réellement démarré qu'à la mi 2019 et les acquisitions foncières étant assez longues à se finaliser.

Le CEN L et l'AGAPE remercient l'ensemble des personnes présentes pour ce COPIL et se tiennent à la disposition de tous pour préciser certains points si besoin.

17/11/2020 – CENL/AGAPE